



Commune de Genolier

Conseil communal

DECISIONS PRISES LORS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2017

1. ACCEPTATION du préavis 21/2017

1. accordant une demande de crédit supplémentaire de CHF 125'000.- au préavis n° 56/2015 pour :
 - la réalisation d'une caserne du SDIS Nyon-Dôle site de Genolier
 - la réalisation d'un niveau d'appartements au-dessus de la caserne
 - l'aménagement des locaux de la voirie
2. d'accorder un crédit de CHF 125'000.- TTC pour ce financement
3. de financer ce montant par la trésorerie courante ou par des emprunts bancaires et/ou institutionnels
4. ce crédit sera comptabilisé sur le compte 9143.34, crédit de construction SDIS caserne et sera amorti sur 30 ans au maximum, la première fois en 2017.

2. ACCEPTATION du préavis 22/2017

concernant la remise en zone forêt de l'ancienne déchèterie de Barin pour un montant de CHF 32'000.-

D'accorder un crédit de CHF 32'000.- à la Municipalité pour le financement de cet objet

De financer ce dernier par la trésorerie courante de la commune

Cette dépense sera amortie dans l'année en cours.

3. ACCEPTATION du préavis 24/2017

autorisant la Municipalité à vendre la parcelle n° 325 de 943 m2 pour le montant de CHF 471'500.- TTC

D'affecter ce montant au fonds de réserve pour travaux futurs.

Genolier, le 21 septembre 2017

Pour le Bureau du Conseil :

Le Président

Nicolas Bolay



Le Secrétaire

Pierre-Alain Zufferey